



L'an deux mille vingt-six le 7 du mois de mai s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 29 avril 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents :** M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – Mme DOYEN Audrey – M. LEMOINE Anthony  
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie - Mme  
MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique  
Mme MARCHAL Astrid – M. GUEZET Philippe – Mme MILLET Prisca – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M.  
GODEFROY Michaël – M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude – Mme ROBILLOT Fanny -M. BOUCHEZ Hubert  
M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme FOURCAULX Patricia – M. JOLY Philippe - Mme LORETTE  
Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. VANNESSON Jean François –  
M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril – M. BERNARD Philippe - M. GUILLAUME Geoffrey  
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme GEHLFUSS Virginie - M. MICHEL Olivier – Mme  
DEGUILLI Sabine – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis - M. THIRION Christian – M.  
CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Alain – M. LOUIS Didier

**Procurations :** Mme RAMPON Catherine à M. CHANE Alain – M. IOHNER Christophe à Mme MARCHAL Astrid

**Excusé(s) :** M. GRANDADAM Daniel -

**Secrétaire de séance :** M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombrait : **53 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 56

Présents : 51

Pouvoirs : 2

Excusés : 1

**Votants : 53**

Date d'affichage : 13 mai

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 53

Contre :

Absentions :

**MOBILITE**

44\_05\_2026

**Lancement d'une étude de désignation de zone humide et d'une étude de faisabilité / Demande de subvention auprès de la Région GRAND EST au titre du Fonds de soutien à la réalisation d'études de mobilité , et au dispositif « Acquisition de connaissances et développement d'outils de gestion pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques »**

Vu le vote du Conseil Communautaire du 23 juin 2024 validant le Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné,

Vu l'inscription d'une liaison cyclable entre la voie verte de l'Amezule et la ZAC de la Porte Verte (Métropole du Grand Nancy) dans le SDMD,

Cédric BAUDOUIN, vice-président en charge de la Mobilité, rappelle que la Communauté de communes Seille et Grand Couronné travaille depuis plusieurs années à la création d'une liaison cyclable entre le territoire intercommunal et le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

Ce projet a pour objectif de connecter la voie verte de l'Amezule et la ZAC de la Porte Verte et favoriser le développement des mobilités du quotidien.

Dans le cadre de ce projet, il convient de lancer deux études :

- une étude de détermination de zone humide, divisée en 2 tranches pour, premièrement, évaluer l'impact du projet sur les zones humides présentes localement, et ensuite prévoir des mesures compensatoires, le cas échéant,
- une étude pour déterminer la faisabilité d'un passage de cette liaison cyclable dans le centre équestre du Piroué situé au droit de la voie verte de l'Amezule et la commune d'Agincourt, ou la nécessité d'un itinéraire de contournement de celui-ci.

Le montant prévisionnel de chacune de ces deux études est évalué à :

- étude zone humide : 16 000,00 euros TTC (tranche ferme + tranche conditionnelle)
- étude de faisabilité : 20 500 euros TTC

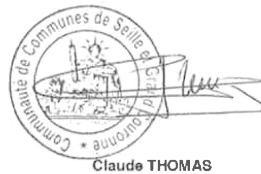
Afin de financer ces études, il est proposé de solliciter le soutien de la Région Grand Est, :

- au titre du dispositif « Acquisition de connaissances et développement d'outils de gestion pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques » pour l'étude zone humide,
- au titre du Fonds de soutien à la réalisation d'études de mobilités pour l'étude de faisabilité.

Il est proposé de solliciter le financement régional à hauteur de 30% pour chacune des études.

**Le Conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

- **Valide** le lancement d'une étude de détermination de zone humide et d'une étude de faisabilité tel qu'inscrit dans le budget 2026 de la CCSGC (voté le 5 mars 2026), dans le cadre de la création d'une future liaison cyclable entre la voie verte de l'Amezule et la ZAC de la Porte Verte,
- **Sollicite la Région Grand Est** au titre du Fonds de soutien à la réalisation d'études de mobilité pour le financement de l'étude de faisabilité,
- **Sollicite la Région Grand Est** au titre du dispositif « Acquisition de connaissances et développement d'outils de gestion pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques » pour l'étude de détermination de zone humide,
- **Autorise le Président** à solliciter tous les dispositifs régionaux susceptibles de financer ces deux études,



Claude THOMAS  
2026.05.13 08:33:57 +0200  
Ref:10995569-16577823-1-D  
Signature numérique  
le Président